



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



« Je vis que je réussissais, et  
cela me fit réussir  
davantage » J.J. Rousseau



Affaire suivie par  
Gérard PERRIER  
Principale.

#### Collège Jean Moulin

4, Rue Jean Bouveri  
BP 187  
71307 Montceau les Mines  
Cedex

Téléphone  
03.85.57.23.10  
Télécopie  
03.85.58.60.18

Montceau les Mines, le 19 septembre 2017

Le Principal

Aux parents d'élèves

### **Objet : réunion d'information du mardi 26 septembre 2017 – 18h**

Madame, Monsieur,

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration se dérouleront **le vendredi 13 octobre 2017**

Le conseil d'administration est le lieu des décisions importantes pour le collège. Chaque membre de la communauté scolaire y est représenté. Il est composé pour 1 tiers des représentants des différentes administrations, 1 tiers des représentants élus des personnels et 1 tiers des représentants élus des parents d'élèves et élèves. Il donne son avis et vote dans les domaines intéressant le fonctionnement matériel, financier, moral, pédagogique, culturel du collège. Le rôle des représentants des parents d'élèves est particulièrement précieux pour un réel partenariat avec les adultes de l'établissement.

#### **« VOTER C'EST AFFIRMER SON RÔLE DE PARENT »**

Le rôle des parents au sein du collège et de ses différentes instances est primordial, il est donc important que vous soyez nombreux à participer à celles-ci, ou tout simplement à être présents au collège lors des différents événements. De plus un espace appelé «salle des parents », libre d'accès pendant les heures d'ouverture du collège, est mis à votre disposition.

Afin de vous informer plus complètement sur tous les dispositifs mis en place au collège Jean Moulin qui concernent directement les familles, ainsi que sur le déroulement des élections, je vous invite vivement à participer à **la réunion qui se déroulera dans la salle des parents, le mardi 26 septembre 2017 à 18h.**

Des représentants actuels des parents d'élèves seront présents et pourront échanger avec vous autour d'un pot de bienvenue.

#### **Quelques rappels**

##### **Les parents et l'École**

Parents et École ont pour mission commune de réussir l'éducation des jeunes. Les parents d'élèves sont ainsi membres à part entière de la communauté éducative. Le dialogue avec les enseignants et l'ensemble des personnels permet d'assurer l'effectivité de leurs droits : droit d'information et d'expression, droit de participation.

##### **Un rôle reconnu**

Le rôle des parents à l'École est reconnu par la loi et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires précisant la nature de ces droits et les procédures prévues. Ils ont avec les établissements scolaires, école, collège ou lycée, des relations régulières et de qualité placées sous le signe de la confiance. Ils participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des collèges et des lycées ainsi qu'aux conseils de classe.

### **Un droit d'information et d'expression**

Le droit d'information donne aux parents d'élèves la possibilité d'être régulièrement informés du comportement de leur enfant et de ses résultats scolaires, notamment par l'intermédiaire du livret scolaire dans le 1er degré ou du bulletin scolaire dans le 2nd degré. Les représentants de l'institution scolaire veillent à ce que les parents prennent bien connaissance de ces documents et apportent une réponse à leurs demandes d'information ou d'entrevue.

2/2

De même, dans l'intérêt de l'enfant, les parents répondent aux demandes des équipes éducatives. La première réunion du conseil d'école pour une école ou du conseil d'administration pour un collège ou un lycée est l'occasion d'examiner les conditions d'organisation de ce dialogue.

### **Un droit de participation**

Le droit de participation permet aux parents d'élèves de s'impliquer dans la vie de l'école ou de l'établissement. Tout parent d'élève, membre ou non d'une association de parents d'élèves, peut présenter une liste de candidats aux élections des représentants de parents d'élèves. Les parents sont ainsi amenés à participer, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, aux différentes instances collégiales : conseils d'école, conseils de classe et conseils d'administration. Les associations de parents d'élèves peuvent intervenir dans les établissements scolaires sous certaines conditions.

## **DEROULEMENT DES ELECTIONS :**

### **1/ Dépôt des candidatures**

Chaque parent peut être candidat, qu'il appartienne ou non à une association de parents. **Il suffit de déposer, au bureau du chef d'établissement, au plus tard le lundi 2 octobre 2017 avant 17h, une liste comportant au moins deux noms et au maximum 14 noms** (par ordre préférentiel).

### **2/ Dispositions Générales : décret n°2004-563 du 17/06/2004**

Désormais, chaque parent, quelle que soit sa situation matrimoniale est électeur et éligible à ces élections sauf dans le cas où il s'est vu retirer l'autorité parentale.

Le vote se fait par liste entière : le bulletin ne doit comporter ni rature, ni surcharge, sous peine de nullité. Les représentants sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin et les résultats seront affichés dans l'établissement.

### **3/ Vote direct au collège**

**Le bureau de vote sera ouvert au collège « Salle des parents » le vendredi 13 octobre 2017 de 9h à 13h30.** Chaque parent devra signer sur la liste des électeurs.

**4/ Vote par correspondance** : en cas d'empêchement ou d'indisponibilité, il est possible d'envoyer son vote par la poste ou par l'intermédiaire de votre enfant. **Le matériel de vote ainsi que les instructions seront distribués à votre enfant au plus tard le 6 octobre 2017.**

**Le pli devra parvenir au collège au plus tard le vendredi 13 octobre 2017.**

Comptant sur votre présence, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Le Principal

